



## **NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE**

### **DU BUDGET PRIMITIF 2025**

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. La présente note répond à cette obligation pour la commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2025. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Ce rapport a vocation à synthétiser et rendre accessibles les données budgétaires issues des maquettes réglementaires imposées par le cadre légal des différentes instructions budgétaires.

L'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose la réalisation d'une note brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles du budget primitif 2025.

Le budget 2025 concrétise les orientations de la municipalité dans la continuité des informations contenues dans le rapport d'orientations budgétaires.

Le contexte financier global des collectivités locales est marqué par leur nécessaire participation au redressement des finances publiques.

Si à ce stade, la loi de finances n'a pu être votée suite à la motion de censure du gouvernement en date du 4 décembre 2024, la situation budgétaire de l'état et les contraintes liées restent complètement d'actualité. Par conséquent, des incertitudes continuent de demeurer sur le contenu des mesures qui impacteront les collectivités. La municipalité a fait un choix de prudence et de responsabilités en intégrant dans les enveloppes budgétaires des incidences financières potentielles, notamment la constitution d'une provision d'1,6 M€.

La trajectoire financière retenue et la saine gestion conduite depuis de nombreuses années permettent d'appréhender ce contexte avec sérénité, mais s'il nécessite d'établir des choix forts et cohérents de gestion.

L'ambitieux projet d'investissement sera poursuivi. Outre la nécessité de renforcer encore une attractivité retrouvée, son maintien favorisera, à travers les objectifs sociétaux et environnementaux qu'il contient, l'amélioration du cadre de vie.

## I. La section de fonctionnement

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

### 1.1 Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les dépenses de fonctionnement réelles (hors opérations d'ordre) s'élèvent pour 2025 à 84,9 M€. Elles évoluent en valeur absolue de +5,9 M€ par rapport au budget primitif 2024, soit 7.58 %.

Chapitre	BP 2024	BP 2025	Evolution en valeur	Evolution en %
011 - Charges à caractère général	19 967 326 €	19 667 216 €	-300 110 €	-1,50%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	42 369 200 €	44 818 499 €	2 449 299 €	5,78%
014 - Atténuations de produits	4 365 000 €	10 465 000 €	6 100 000 €	176,40%
65 - Autres charges de gestion courante	10 862 927 €	7 246 385 €	-3 616 542 €	-33,29%
66 - Charges financières	1 200 000 €	1 100 000 €	-100 000 €	-8,33%
67 - Charges spécifiques	150 000 €	0 €	-150 000 €	-100,00%
68 - Dotations aux provisions, dépréciations	0 €	1 600 000 €	1 600 000 €	S.O.
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>78 914 453 €</b>	<b>84 897 100 €</b>	<b>5 982 647 €</b>	<b>7,58%</b>
023 - Virement à la section d'investissement	3 658 496 €	615 137 €	-3 043 359 €	-83,19%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 575 200 €	4 826 600 €	-748 600 €	-13,43%
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>88 148 149 €</b>	<b>90 338 837 €</b>	<b>2 190 688 €</b>	<b>2,49%</b>

Concernant le chapitre 011, l'enveloppe budgétaire de 2025 est en baisse de 300 k€ de BP à BP. Certes favorisée par un contexte de désinflation, elle concrétise ainsi une stratégie de maîtrise et d'optimisation des dépenses de fonctionnement. Ce pilotage absorbe la progression subie des charges qui n'ont pas le même degré de contrainte. Par exemple, la conduite du plan de sobriété énergétique associée à une politique active d'achat sur le marché des énergies, via le SDED, permettra de faire baisser de façon conséquente et dans la continuité de 2024 les coûts

Les charges de personnel connaissent quant à elles une progression de 1,85 M€ par rapport au BP 2024 ajusté de la DM. Il prend en compte la hausse potentielle du taux de cotisation CNRACL prévu dans la proposition de la loi de finance 2025. Outre la dynamique habituelle du simple Glissement Vieillesse technicité, il intègre d'autres marges de manœuvre notamment des mesures d'accompagnement social. Il s'appuie par ailleurs sur une augmentation maîtrisée des effectifs payés permanents et une stabilisation à la baisse des effectifs non permanents.

L'évolution des chapitres 014 et 65 doit être regardée pour partie conjointement.

En effet, le transfert en 2025 de la contribution SDIS à l'agglomération se retrouvera refacturé au chapitre 014 et explique en corolaire et à même niveau financier une partie de l'évolution à la baisse du chapitre 65. La partie de l'enveloppe Pour les autres dépenses du chapitre 65, Le reste du volume budgétaire s'inscrit globalement en stabilité, marquant ainsi la volonté de maintenir et renforcer un accompagnement des structures associatives et institutionnelles malgré le contexte contraint, tout en continuant à rationaliser les moyens publics attribués.

Sur le chapitre 68, pour se prémunir d'une éventuelle contribution qu'une loi de finance à venir pourrait intégrer, est budgétisé sur ce chapitre une provision sur un principe de précaution et d'anticipation la participation susceptible d'être versée. Ce montant est fixé, à hauteur de 1,6 M€, tel qu'il avait été estimé au titre du fonds de réserve de l'état prévu initialement dans le projet de loi de finances 2025.

Les charges financières sont en baisse par rapport au BP 2024 à l'appui de deux facteurs. Au-delà du contexte de baisse des taux d'intérêt, elle est également le fruit de la réduction importante de l'endettement depuis le début du mandat

## 1.2 Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, centres de loisirs, entrées culturelles...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat et à diverses subventions.

Les recettes réelles sont en augmentation de 2.16 % par rapport au BP 2024 soit + 1,8 M€ en valeur absolue.

Chapitre	BP 2024	BP 2025	Evolution en valeur	Evolution en %
013 - Atténuations de charges	374 000 €	385 000 €	11 000 €	2,94%
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	4 717 986 €	4 881 620 €	163 634 €	3,47%
731 - Fiscalité locale	58 945 000 €	59 645 000 €	700 000 €	1,19%
73 - Impôts et taxes	2 280 000 €	2 160 000 €	-120 000 €	-5,26%
74 - Dotations et participations	18 915 213 €	20 017 467 €	1 102 254 €	5,83%
75 - Autres produits de gestion courante	1 415 950 €	1 433 550 €	17 600 €	1,24%
<b>Total recettes réelles</b>	<b>86 648 149 €</b>	<b>88 522 637 €</b>	<b>1 874 488 €</b>	<b>2,16%</b>
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 500 000 €	1 816 200 €	316 200 €	21,08%
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>88 148 149 €</b>	<b>90 338 837 €</b>	<b>2 190 688 €</b>	<b>2,49%</b>

Les principaux postes de recette sont :

Les produits des services : évolution à hauteur de 3.47 % par rapport au BP 2024. Cette prévision se base sur un principe général de quasi maintien du niveau de fréquentation des services publics en prenant en compte les évolutions tarifaires fixées conformément aux décisions prises sur chacune des politiques concernées.

Les impôts et taxes : la fiscalité directe et indirecte est regroupée aux chapitres 73 et 731. Au global, il est budgétisé une progression de 0,94 % par rapport au budget 2024. Cette progression peut être appréhendée au regard d'évolutions différenciées.

- En effet, d'un côté le niveau des impôts locaux budgétés progresse par revalorisation des bases, en vertu du projet de loi de finances 2025 qui prévoit une actualisation des bases fiscales à hauteur de l'inflation soit près de 1,2 % à laquelle est additionnée une augmentation des bases par intégration des nouvelles constructions.
- Par ailleurs, de l'autre côté, il est également intégré une nouvelle diminution prévisionnelle de la taxe additionnelle sur les droits de mutation de la Ville (2,6 M€) sur un principe de prudence (soit - 200 k€ par rapport au BP 2024). Il apparaît difficile de la quantifier car celle-ci est assise sur le marché immobilier
- Enfin, la dotation de solidarité communautaire (2,13 M€) ne comprendra plus en 2025 sa composante exceptionnelle sur les économies d'énergie.

Les dotations, participations et compensations : (chapitre 74). Les éléments contextuels en lien avec la participation des collectivités locales au redressement des finances publiques aboutissent logiquement à appliquer une logique de prudence dans la budgétisation des dotations 2025

## II. La section d'investissement

### 2.1 Les dépenses d'investissement

Le volume des investissements réels prévus est de 49 M€. Il reste très élevé en 2025, en quasi stabilisation par rapport à 2024.

Chapitre	BP 2024	BP 2025	Evolution en valeur	Evolution en %
204 - Subventions d'équipement versées	2 786 393 €	2 752 950 €	-33 443 €	-1,20%
20 - Immobilisations incorporelles	912 480 €	3 623 859 €	2 711 379 €	297,14%
21 - Immobilisations corporelles	15 675 101 €	16 788 875 €	1 113 774 €	7,11%
23 - Immobilisations en cours	29 272 034 €	20 569 360 €	-8 702 674 €	-29,73%
45 - opérations pour compte de tiers	2 667 895 €	5 299 500 €	2 631 605 €	98,64%
<b>Total dépenses d'équipement</b>	<b>51 313 903 €</b>	<b>49 034 544 €</b>	<b>-2 279 359 €</b>	<b>-4,44%</b>
16 - Emprunts et dettes assimilées	4 704 000 €	4 744 000 €	40 000 €	0,85%
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>56 017 903 €</b>	<b>53 778 544 €</b>	<b>-2 239 359 €</b>	<b>-4,00%</b>
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 500 000 €	1 816 200 €	316 200 €	21,08%
041 - Opérations patrimoniales	200 000 €	2 100 000 €	1 900 000 €	950,00%
<b>Total dépenses d'ordre</b>	<b>1 700 000 €</b>	<b>3 916 200 €</b>	<b>2 216 200 €</b>	<b>130,36%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>57 717 903 €</b>	<b>57 694 744 €</b>	<b>-23 159 €</b>	<b>-0,04%</b>

Les principaux projets sont répartis dans le tableau ci-après qui n'intègre pas l'attribution de compensation versée à l'Agglo qui s'élève à 2,16 M€ en 2025 :

Investissement par domaine d'activité	BP 2025
Services généraux, administration générale	2 195 800 €
Sécurité	1 137 500 €
Enseignement, formation	10 737 700 €
Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	8 107 945 €
Santé et action sociale	86 700 €
Action économique	117 800 €
Environnement et propreté urbaine	1 496 400 €
Transports et mobilités douces	12 649 030 €
Aménagement des territoires et habitat	10 389 169 €
<b>Total dépenses d'équipements</b>	<b>46 918 044 €</b>

Ils concernent de nombreuses opérations, en adéquation avec les priorités du plan de mandat :

- Fin des travaux 2025 des écoles avec Abel et Bayet maternelle et élémentaire pour 6,03 M€ (cout global de 14 M€) qui s'inscrivent en complément de ceux réalisés dans les autres écoles au cours du mandat (à titre d'exemple les écoles Michelet, Rigaud, Langevin, Freinet) ;
- Thématique sports : 4,3 M€ dont la finalisation du skate park et pumtrack pour 0,85 M€ ; 0,75 M€ pour gymnase Pierre Mendès-France et 0,8 M€ pour les études Pompidou ;
- Poursuite de la politique de nature en ville 4 M€ dont la végétalisation du centre-ville 0,75 M€ et lutte contre les îlots de chaleur pour 0,3 M€ ;
- Poursuite des aménagements et réhabilitations des voies et place du centre-ville avec notamment fin des travaux de la place de la liberté et début des travaux Jardins de la cathédrale : 1,45 M€ ;
- Travaux de voirie lié au Plan Vélo Intercommunal pour 3,5 M€ ;
- Poursuite sur l'acquisition et maintenance de système de vidéo protection pour 0,4 M€.

## 2.2 Les recettes d'investissement

Les recettes totales d'investissement s'élèvent à 57,7 M€ dont 50,1 M€ de recettes réelles. Le tableau ci-après en présente la répartition par chapitre budgétaire :

Chapitre	BP 2024	BP 2025	Evolution en valeur	Evolution en %
45 - opérations pour compte de tiers	2 667 895 €	5 299 500 €	2 631 605 €	98,64%
024 - Produits des cessions d'immobilisations	2 680 000 €	3 300 000 €	620 000 €	23,13%
10 - Dotations, fonds divers et réserves	3 050 000 €	4 300 000 €	1 250 000 €	40,98%
13 - Subventions d'investissement	5 639 008 €	5 754 653 €	115 645 €	2,05%
16 - Emprunts et dettes assimilées	34 247 304 €	31 498 854 €	-2 748 450 €	-8,03%
<b>Total recettes réelles</b>	<b>48 284 207 €</b>	<b>50 153 007 €</b>	<b>1 868 800 €</b>	<b>3,87%</b>
021 - Virement de la section de fonctionnement	3 658 496 €	615 137 €	-3 043 359 €	-83,19%
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 575 200 €	4 826 600 €	-748 600 €	-13,43%
041 - Opérations patrimoniales	200 000 €	2 100 000 €	1 900 000 €	950,00%
<b>TOTAL</b>	<b>57 717 903 €</b>	<b>57 694 744 €</b>	<b>-23 159 €</b>	<b>-0,04%</b>

Les principaux postes sont :

- Les produits des cessions : 3,3 M€ ;
- Le FCTVA : une progression est attendue en 2025 proportionnellement aux dépenses d'investissement des années précédentes. L'enveloppe a donc été fixée à 3,5 M€
- L'emprunt d'équilibre : 32 M€ dont le montant final sera affiné après affectation des résultats 2024
- Les subventions d'investissement versées par les autres organismes : 5,7 M€ ; dont pour exemple les subventions de la Région pour notamment la réhabilitation des écoles et de la MPT Fontbarlettes (1 M€) ou les subventions du Département à hauteur notamment de 890 k€ au titre du dispositif grandes villes
- L'autofinancement prévisionnel : 0,6 M€.

## III. Etat de la dette

L'évolution de l'encours de dette du budget principal de la ville de Valence est la suivante

En Euros	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Encours au 31 décembre en k€	64 626 K€	64 259 K€	64 032 K€	60 060 K€	66 492 K€	66 038 K€	60 565 K€	59 702 K€	56 477 K€	51 804 K€
Encours / habitant	995 €	1 002 €	1 012 €	938 €	1 036 €	1 027 €	931 €	903 €	854 €	790 €
Moyenne de la strate	1 322 €	1 335 €	1 430 €	1 416 €	1 384 €	1 368 €	1 370 €	1 361 €	1 330 €	1 333 €

Pour rappel l'encours programmé de la dette de 2014 était de 77 M€

Strate considérée : communes de 50 000 à 100 000 habitants appartenant à un groupement fiscalisé.

Perspectives 2025 :

Grâce à une maîtrise des charges de gestion et à une optimisation des financements, il n'y pas eu de mobilisation d'emprunts en 2023, permettant ainsi une baisse du niveau d'endettement.

Le recours à l'emprunt en 2024 a été nécessaire pour accompagner l'axe fort du plan de mandat lié à la réhabilitation thermique des écoles, Le prêt, en cours de contractualisation, sera mobilisé fin 2024 ou en début 2025 en fonction des dates de réalisations de signatures du contrat et du niveau de trésorerie de la collectivité.

Comme chaque année au stade de cette étape budgétaire, un emprunt d'équilibre a été inscrit pour l'année 2025. Ce montant sera affiné au budget supplémentaire.

## IV. Les budgets annexes

### 4.1 Le budget annexe Latour Maubourg

Le Budget Annexe Latour Maubourg a pour objectif de redonner une nouvelle vie à l'ancienne caserne militaire de 4,5 ha très proche du centre-ville, située au 70 avenue de Romans. L'opération a notamment permis la réhabilitation des Ecuries Est et Ouest.

Il s'équilibre en fonctionnement à hauteur de 160 000 € et en investissement à 250 000 €.

En fonctionnement, la recette (160 k€) est en lien avec la location de 3 modules des Ecuries Ouest à Radio France Bleu. La dépense réelle est rattachée au remboursement des intérêts de la dette (82 k€) en baisse par rapport à 2024 en raison du désendettement de ce budget

Outre le remboursement du capital des emprunts en cours, les crédits proposés en investissement relèvent des opérations d'ordre.

Pour rappel, ce budget pourra être clôturé et la recette ensuite perçue sur le budget principal lorsque que toutes les opérations liées aux ventes auront pu être réalisées.

Eléments prévisionnels d'endettement au 31 décembre 2024 :



Ce budget étant voué à être clôturé dans les prochaines années, pas de nouveaux emprunts prévus sur ce budget annexe.

### 4.2 Le budget annexe Parkings

Depuis 2019 ce budget retrace l'intégralité des dépenses et recettes de la politique de stationnement.

Il s'équilibre en fonctionnement à hauteur de 1 990 180 € et en investissement à hauteur de 385 800 €.

En ce qui concerne le fonctionnement, les dépenses suivantes apparaissent :

Le chapitre 011, charges à caractère général, progresse pour se porter à 595 K€. L'augmentation de 120 k€ s'explique par les frais d'études lancées en vue de la fin de la délégation de service public et une légère hausse de la maintenance des horodateurs en lien avec l'évolution du parc et des coûts de maintenance.

Après une hausse en 2023 en raison de la mise en œuvre du ticket résident nécessitant des recrutements complémentaires et les effets des mesures gouvernementales sur les salaires qui ont eu également des répercussions sur le budget 2024, les dépenses de personnel sont maintenant complètement stabilisées en se situant à 895 K€, soit en très légère progression de 15 k€ par rapport à 2024

En recettes, on retrouve notamment 1,82 M€ de produits du stationnement payant, en conformité avec le niveau de recettes perçu en 2024 auquel se rajoute les recettes issues de l'évolution du parc.

En section d'investissement, on trouve principalement pour les dépenses d'équipements (187 k€) des crédits pour de renouvellement d'horodateurs et des bornes escamotables. Ces dépenses ainsi que le remboursement du capital des emprunts sont entièrement couvertes par l'autofinancement prévisionnel dégagé de la section de fonctionnement.

Eléments prévisionnels d'endettement au 31 décembre 2024 :



Il n'y aura pas de recours à l'emprunt prévu en 2025 sur ce budget annexe.